

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 MAI 2019

Présents : MM. GUILLAUME, DAVASE, PILLIER, CHAMPION, CUREAUDEAU, HUBERT, IMHOFF et Mmes BERNET-CARAMAN, CLÉMOT, BOURSIN, NIVELLE.

Absente excusée : Mme AUDEBRAND.

Absente : Mme ROBINEAU.

Election des représentants au parlement européen du 26 mai

Le Conseil a établi le planning des permanences pour le bureau de vote des élections européennes.

Lotissement du clos de la Maligny : vente de la parcelle cadastrée ZE 773

Monsieur le Maire a fait part au conseil municipal que la commune dispose d'une promesse d'achat pour l'acquisition des parcelles ZE 773 (lot n° 04)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal a désigné Maître Laure DOUMANDJI notaire à Doué-la-Fontaine, pour la rédaction de l'acte de vente et a autorisé le maire à signer l'acte de vente et tout document relatif à cette affaire.

Travaux de peinture des huisseries de la mairie et de la salle de la Maligny

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté les devis de l'entreprise EURL BOSSARD Stéphane de Forges, concernant les travaux de peinture des huisseries, l'un concernant la salle de la Maligny, pour un montant de 1 336.00 euros hors taxes soit, 1 603.20 euros TTC, et l'autre pour la mairie d'un montant de 8 208.00 euros hors taxes soit 9 849.60 euros TTC.

Questions diverses

SIEML : évolutions du périmètre territorial et réformes statutaires

Monsieur a fait lecture au conseil des réformes statutaires du SIEML et des évolutions du périmètre territorial.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal a décidé :

- d'approuver l'adhésion au Siéml de la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire pour l'intégralité de son territoire,
- d'approuver le retrait du Siéml de la commune nouvelle des Vallons-de-l'Erdre,
- d'approuver la réforme statutaire du Siéml à effet immédiat,
- d'approuver la réforme statutaire du Siéml à effet différé au 30 mars 2020.